

Ville de

**Cookshire-Eaton**



---

## **AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE 25-DM-03  
CHEMIN MOSHER, ZONE AGRICOLE  
(LOT 2129270,2132523,2132524,2132525,2132526,2132527)**

---

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux contribuables de la Ville de Cookshire-Eaton par la soussignée, greffière de la susdite ville :

QU'il y aura séance du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton le 3 octobre 2025 à compter de 12 h 30 à la salle du conseil située au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton;

QU'au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 25-DM-03**

**Identification du site concerné** : Immeuble situé sur le chemin Mosher, lots 2129270,2132523,2132524,2132525,2132526 et 2132527. La propriété est située dans la RU-003.

**Nature et effet** : Les propriétaires désirent obtenir une dérogation mineure au règlement de lotissement 319-2023 en vigueur pour que la ville autorise une opération cadastrale dérogatoire. Dès lors, le terrain aurait un frontage d'une largeur de 10,69 mètres tandis que le règlement de lotissement exige un minimum de 50 mètres.

Cette demande entraîne un élément dérogatoire, à savoir :

- 1) Le lotissement d'un terrain en vue de construire une résidence ayant un frontage inférieur aux exigences du règlement de lotissement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 8 septembre 2025.

  
Jean-Charles Bellemare  
Directeur général par intérim